



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL LISTE DES PIÈCES A FOURNIR *(En photocopie uniquement)*

PIÈCE OBLIGATOIRE POUR LA PREMIÈRE DEMANDE

➤ Pièce d'identité du demandeur

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION

conformément à l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

ETAT CIVIL :

- Pièce d'identité** de toutes les personnes majeures inscrites sur le dossier
- Marié(e)** : livret de famille ou acte de mariage
- Pacsé(e)** : attestation d'enregistrement du Pacs
- Divorcé(e) ou séparé(e)** : jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation, convention homologuée, dissolution du PACS
- Veuf(ve)** : acte de décès ou livret de famille
- Mesure de protection juridique** : jugement de tutelle ou de curatelle

ENFANT(S) A CHARGE :

- Livret de famille** ou acte de naissance des mineurs, pièce d'identité des majeurs
- Enfant attendu** : certificat de grossesse

RESSOURCES :

- Salarié** : contrat de travail + 3 dernières fiches de paie
- Demandeur d'emploi** : notification du pôle emploi + dernier avis de paiement
- Travailleur indépendant** : bilan ou attestation du cabinet comptable des revenus nets mensuels et extrait K-bis
- Autres revenus** : attestation de la CAF, pensions, retraites, indemnités journalières (maladie ou accident de travail)



AVIS D'IMPOSITION :

- Avis d'imposition** sur les revenus de l'année N-2 et N-1 de toutes les personnes adultes inscrites sur la demande de logement

LOGEMENT ACTUEL :

- Locataire** : contrat de location + 3 dernières quittances
- Propriétaire** : acte de propriété, plan de financement
- Hébergé(e) ou autres** : attestation d'hébergement récente + pièce d'identité de votre hébergeant + justificatif de domicile de votre hébergeant ou attestation de domiciliation

AUTRES DOCUMENTS :

- Certificats médicaux ou attestation MDPH
- Rapport d'enquête du service hygiène
- Jugement d'expulsion ou congé délivré par le propriétaire

IMPORTANT

CES PIECES NE SONT PAS OBLIGATOIRES MAIS NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LES JOINDRE A VOTRE DOSSIER CAR ELLES SONT NECESSAIRES A L'ETUDE APPROFONDIE DE VOTRE SITUATION

INFORMATIONS UTILES

Votre demande de logement social est valable 1 an et doit être renouvelée chaque année mais n'oubliez pas de l'actualiser en cas de changement d'adresse ou de changement de situation.

Pour toute demande complémentaire, contactez le Service Logement

Permanences téléphoniques au 01-34-35-30-70 le :

- ***Lundi matin de 9h00 à 12h30***
- ***Mercredi après-midi de 13h30 à 17h00***
- ***Vendredi matin de 9h00 à 12h30***

